

n° 564 : CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDES

Le Maire expose qu'il y a lieu de désigner un bureau d'études pour la construction de l'échangeur de la RN 57 et des voiries de desserte de LUDRES.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré :

- attendu que l'étude du plan d'occupation des sols et de la future zone LUDRES-NORD a été confiée à l'agence TNAB-SETHYP, 3, place Carnot à NANCY ;
- considérant que cette agence, qui donne toute satisfaction, connaît parfaitement le secteur de LUDRES ;
- que la désignation d'un autre bureau d'études risque de créer des difficultés ;

décide de choisir le bureau d'études TNAB-SETHYP - Agence de NANCY - 3, place Carnot - pour l'étude et la réalisation de l'échangeur de la RN 57 et des voiries de desserte de LUDRES.

Autorise le Maire à préparer un projet de convention avec cette agence.